



Recommandations du Risk Assessment Group-Covid-19 Animals (RAGCA) concernant le diagnostic du SARS-CoV-2 chez les animaux de compagnie et la déclaration des résultats de laboratoire

Document validé par les membres du RAGCA du 11/05/2020, modifié le 07/07/2020.

Description clinique de l'infection par le SARS-CoV-2 chez un animal de compagnie

Actuellement, la description clinique de l'infection par le SARS-CoV-2 chez un animal de compagnie (chien, chat, furet) n'est pas établie scientifiquement. La décision de tester un animal de compagnie (principalement le furet et le chat et pas le chien puisqu'une infection productive n'a pas encore été démontrée jusqu'à présent dans cette espèce) sera prise par le vétérinaire à la suite :

- d'une évaluation des risques de transmission du virus de l'homme à l'animal lorsqu'un propriétaire testé positif pour le virus du Covid-19 ou suspect d'être atteint de Covid-19 déclare être en contact étroit avec des animaux de compagnie ;
- de la constatation des signes cliniques suivants, après exclusion d'autres causes étiologiques rentrant dans leur diagnostic différentiel (par exemple autres causes infectieuses fréquentes) : fièvre ; léthargie ; écoulement nasal / oculaire ; toux ; étternuements ; difficulté à respirer ou essoufflement ; vomissements ; diarrhée.

Précautions avant la prise de décision du diagnostic

Selon les recommandations de l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale, communication d'avril 2020), reprises également par la Commission européenne, les tests ne devraient pas être utilisés pour le dépistage à large échelle chez les animaux domestiques. Des études pourront être menées sur une base scientifique et coordonnées par les autorités. Ces études pourraient être développées si elles se révèlent pertinentes.

Si les capacités du diagnostic vétérinaire du Covid-19 n'ont pas d'impact sur l'effort du diagnostic en médecine humaine, une demande de diagnostic peut être adressée à un laboratoire. Ce laboratoire doit disposer d'une méthode génétique spécifique pour la détection du virus responsable du Covid-19 (SARS-CoV-2) validée, ou d'un test sérologique spécifique des anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 validé.



Deux types de diagnostic sont disponibles : diagnostic virologique par PCR et séquençage du génome ; diagnostic sérologique par mise en évidence d'anticorps. Le diagnostic virologique visera à déterminer si l'animal est infectieux et permettra la mise en place de mesures de protection contre la transmission éventuelle. Par contre, les tests sérologiques permettent uniquement de déterminer si l'animal a été infecté ou en contact avec le virus (c.-à-d. si l'animal a été exposé à une dose virale suffisante pour stimuler une réponse immune), et seront avant tout utilisés pour des études de séroprévalence ou de traçabilité.

Recommandations pour le diagnostic

- Le diagnostic sera sollicité sur demande du vétérinaire, dans le cadre d'une évaluation de risque de la transmission du virus de l'homme à l'animal et/ou d'une suspicion clinique chez un animal ;
- Pour le diagnostic virologique, il est recommandé de tester de préférence des écouvillons oraux profonds (ou pharyngés), nasaux et/ou rectaux ou, en cas de difficulté de prélèvement, des échantillons de matières fécales fraîches. Il est nécessaire de prendre des précautions pour éviter la contamination des échantillons par l'environnement ou l'homme ;
- Pour le diagnostic sérologique, il est recommandé de prélever du sérum : une prise de sang est suffisante si le chat/mustélide (furet ou vison) a été malade quelques semaines auparavant ; lorsque le premier sérum est prélevé en début de maladie, une deuxième prise de sang 3 semaines plus tard pour détecter une séroconversion est recommandée ;
- Le résultat de laboratoire (qu'il soit positif ou négatif) sera communiqué par le laboratoire au RAGCA chaque semaine, avec les informations reprises en annexe 1 'Formulaire à compléter par le laboratoire' (via l'adresse covidanimals@favv-afsca.be).

Depuis le 29/06/2020, les infections à SARS-CoV-2 ont été ajoutées à la liste des **maladies animales à déclaration obligatoire**. En cas de suspicion sérieuse de la maladie sur base de signes cliniques¹ ou de résultats de laboratoire positifs, le vétérinaire et le laboratoire (dans le second cas) sont donc tenus de prévenir également l'ULC par le biais de la procédure de notification obligatoire (voir le formulaire à compléter http://www.afsca.be/notificationobligatoire/documents/2014-02-03_AR_annexe2-fr.doc). Les coordonnées des ULC (adresses e-mail pour les

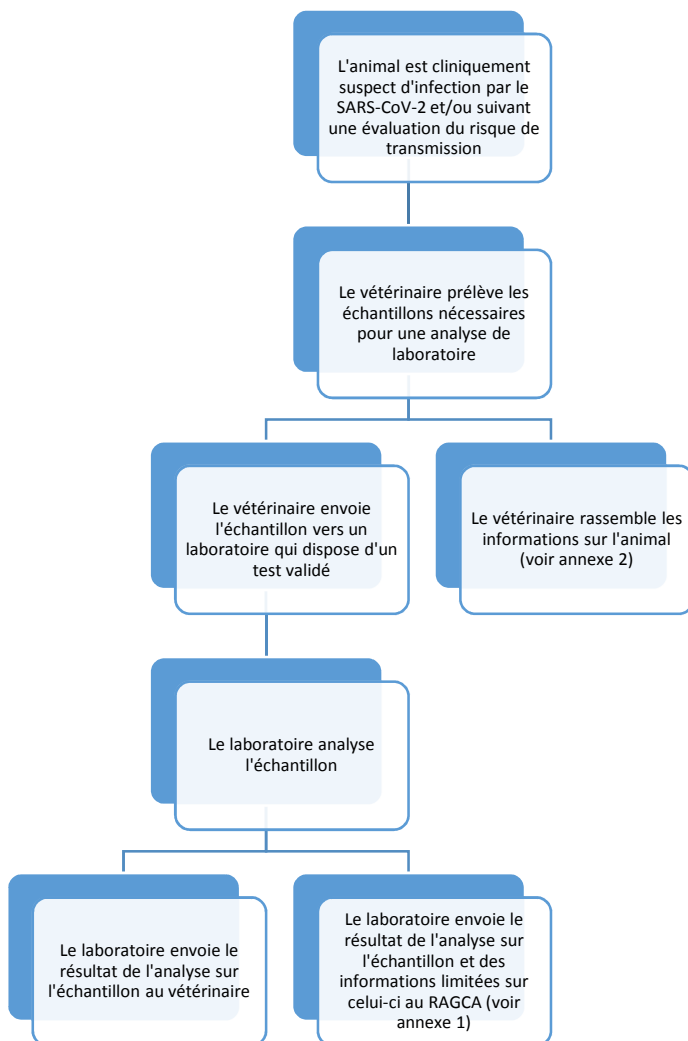
¹ Le vétérinaire peut s'appuyer sur les lignes directrices données par le RAGCA dans ce document pour déterminer si le tableau clinique de l'animal et le contexte (par exemple, un propriétaire chez qui on aurait diagnostiqué le SARS-CoV-2) font fortement penser à une infection par le virus.

notifications obligatoires) sont reprises sur la page Internet

<http://www.afsca.be/professionnels/contact/ulc/> ;

- Le RAGCA encourage les vétérinaires à recueillir les informations reprises en annexe 2 lors de tout envoi d'échantillon à un laboratoire pour un diagnostic « Covid-19 » et à le conserver au cas où il serait recontacté pour compléter les informations épidémiologiques sur un animal positif ;
- Afin de clarifier les mesures à prendre et les informations à recueillir, un arbre de décision a été établi.

Arbre de décision





Annexe 1

Formulaire à compléter par le laboratoire qui reçoit l'échantillon à analyse de la part du vétérinaire (envoyer au RAGCA, covidanimals@favv-afsca.be)

Nom du laboratoire
Identification unique de l'échantillon (labo)
Nom + coordonnées (numéro d'ordre, num. tél ou adresse e-mail) du vétérinaire ayant envoyé l'échantillon
Espèce animale
Identité de l'animal (ID Chip)
Type de test utilisé (Détection de virus/Détection d'Anticorps)
Nom complet du test utilisé
Type de prélèvement (ex : matière fécales, swab buccal, swab nasal, sérum, etc.)
Date du prélèvement
Date du test
Résultat du test : Positif/Négatif/Non concluant



Annexe 2

Aperçu des informations à recueillir par le vétérinaire en fonction d'une éventuelle enquête complémentaire en cas de résultat positif.

Nom du propriétaire
Identification de l'animal (ex : ID chip)
Espèce
Race
Sexe
Age
Animal vivant : Oui/Non
Présence de signes respiratoires Oui/Non/Inconnu
Présence de signes digestifs Oui/Non/Inconnu
Présence de signes de l'appareil reproducteur Oui/Non/ Inconnu
Présence de signes associés au système cardio-vasculaire Oui/Non/ Inconnu
Présence de signes associés au système nerveux central Oui/Non/ Inconnu
Date (Approximative) de l'apparition des premiers signes cliniques
Animal exposé à un patient testé positif au virus du Covid-19 ? Oui/Non/inconnu
Date de la prise d'échantillon
Autre animal de contact ? espèce(s) et nombre(s)
Accès à l'extérieur pour l'animal ? oui/non/non communiqué